INTERCO
SPP

Agents chargés des actions de prévention des risques professionnels

La Loi 83- 634 prévoit que « les emplois civils permanents » sont occupés « par des fonctionnaires » (titulaires) recrutés par concours et placés sous le statut qui leur est propre, « sauf dérogation prévue par une disposition législative ». Les agents non titulaires (contractuels) sont, en principe, recrutés par des contrats à durée déterminée (CDD) dans des cas bien spécifiques (ex. pour répondre à un besoin saisonnier ou occasionnel, sur certains emplois particuliers limitativement énumérés.

Le décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale instaure deux catégories d'agents chargés des actions de prévention des risques professionnels : les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau de prévention et les conseillers de prévention assurent une mission de coordination, d'assistance et de conseil.
Nous voyons donc que ces catégories d'emplois sont pour le moins pérennes.

Un rapide tour d'horizon des bureaux de prévention fait ressortir que 17 agents (14 en A et 3 en B) remplissent ces emplois en étant contractuels, et ce depuis parfois plus de 4 ou 5 ans, sans bénéficier de la protection du statut de la fonction publique, gage d'indépendance.
La question de savoir comment répondre à ces obligations réglementaires se pose à l'Administration parisienne.

La grande majorité des contrats relève de la catégorie A et du grade d'ingénieur hygiéniste (grade de rattachement des conseillers en prévention).
Le dernier concours d'ingénieur hygiéniste et hydrologue allant bientôt remonter à 5 ans, la nécessité d'en prévoir un à nouveau en respectant les trois voies d'accès (externe, interne et par nomination au choix) devient urgente, d'autant plus que plusieurs cas supplémentaires relevant de la même problématique existent au sein des laboratoires de la municipalité parisienne.

Cfdtintercospp.fr
CFDT INTERCO SERVICES PUBLICS PARISIENS
19, RUE DU RENARD 75004 PARIS
TEL: 01 49 96 68 10
FAX: 01 44 59 61 51